

Compte-Rendu de la Commission Locale de l'Eau

Séance plénière / SAGE Léon-Trégor

- le 22 septembre 2023 -



La séance débute par un tour de table et la présentation de Yvon CRAS remplaçant de Marie-Catherine LE COCQ au siège de représentant des associations de défense de l'environnement au sein de la CLE du SAGE Léon-Trégor. **24 personnes étaient présentes :**

Membres élus à la CLE :

1. Robert BODIGUEL, VP à la CCPL
2. Patrick GUEN, VP à HLC
3. Olivier LE BRAS, Conseiller Régional de Bretagne
4. François MOAL, Conseiller Communautaire de HLC
5. Guy PENNEC, Président de la CLE et VP de Morlaix Communauté
6. Nicole SEGALEN-HAMON, Conseillère Communautaire à Morlaix Communauté
7. Hervé TILLY, Parc Naturel Régional d'Armorique
8. Philippe BRAS, Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (APPMA)
9. Robert LE COAT, Syndicat de la Truite d'Elevage
10. Yvon CRAS, Association de protection de l'environnement
11. Bertrand JAOUEN, Représentant du CRC
12. Pierre PROD'HOMME, Agence de l'Eau Loire Bretagne
13. Gaël MELAN, représentant Monsieur GUILLEMOT excusé, à la DDTM 29



Annie BRAS DENIS, VP à Lannion Trégor Communauté, excusée, ayant donné pouvoir à Guy PENNEC

Les techniciens :

1. Marie-Catherine LE COCQ, Eau et Rivière de Bretagne
2. Marie-France TOSSER, Bretagne Vivante
3. Vincent LE TALOUR, CRAB
4. Laetitia DACQUAY, Région Bretagne
5. Jean-Marie RELLINI, OFB
6. Aëla LECOINTRE, Pays de Morlaix
7. Mathieu MARSÀ, SAGE Baie de Lannion
8. Paul SALAUN, Morlaix Communauté
9. Sébastien LE GOFF, Morlaix Communauté
10. Jocelyn HILIOU, SAGE Léon Trégor
11. Myriam LAUNAY, SAGE Léon Trégor

1. « Préserver les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner » - Bilan campagne 2023 -

M. LAUNAY, chargée de communication puis J. GROLLIER, médiatrice sur les usages de l'eau et les pollutions microbiologiques, au sein de l'équipe d'animation du SAGE, présentent le bilan de cette première année de campagne (voir présentation).

N. SEGALEN, Maire de Carantec et conseillère communautaire à Morlaix Co, explique combien elle croit en ce type d'action auprès de vacanciers qui ont besoin de contact humain, particulièrement à ce moment de l'année, pour entendre ce type de messages dans un contexte où, selon elle, les élus, les politiques ne sont plus entendus. Le message doit donc passer par une autre voix.

→ J. GROLLIER souligne que le public était surpris qu'elle représente une collectivité sur le terrain tant cela est rare. Elle était souvent prise pour membre d'une association environnementale.

B. JAOUEN, représentant du Comité Régional des Conchyliculteurs (CRC) à la CLE, applaudit l'action et regrette que ces gestes de bon sens ne soient toujours pas acquis. Propose d'aller plus loin sur les eaux de ruissellement et les fuites des réseaux d'assainissement. Faire les liens avec les collectivités compétentes en assainissement.

P. PROD'HOMME, représentant de l'Agence de l'eau (AELB) à la CLE, se dit très satisfait de la méthodologie et du rendu proposé. Il demande si le FEAMPA a proposé cette méthodologie ou si c'est l'encadrement local qui a permis ce travail.

→ A. LECOINTRE, Directrice du PETR Pays de Morlaix, répond que c'est le travail local, de l'équipe du SAGE.

R. LE COAT, représentant du Syndicat de la Truite d'Elevage de Bretagne (STEB) à la CLE, regrette que si peu de communes aient répondu et espère une plus grande mobilisation en 2024.

2. Situation hydrographique de l'été

J. HILIOU, coordinateur du SAGE explique que la situation a été très tendue depuis fin août. Il explique la fragilité de la Bretagne et plus généralement de tout le massif armoricain où il y a très peu de stockage souterrain. Il faut donc qu'il pleuve régulièrement pour approvisionner nos cours d'eau, qui sont à plus de 75% la source de notre eau potable.

G. PENNEC, Président de la CLE, explique ensuite le schéma des interconnexions projeté sur l'écran (voir présentation en annexe/PS : Ce schéma sera vulgarisé). Selon lui, il va falloir commencer à réfléchir aux stockages et cela est d'ailleurs prévu dans les PPI. Il s'agirait de bâches et permettraient de limiter les à-coups hydrauliques et apporteraient une sécurisation supplémentaire.

Avant de recourir au stockage, M.C LE COCQ (Eau et Rivière de Bretagne) estime qu'il faudrait réaliser une étude HMUC → Il est rappelé que l'étude ayant été soumise à l'Agence mais refusée.

P. PROD'HOMME, de l'Agence, explique en effet que les études HMUC demandent beaucoup de temps et des moyens et que « l'expérience démontre qu'elle peut poser plus de problèmes qu'elle n'en résout ». Il estime qu'il faudrait déjà collecter les données et estimer précisément les besoins en données et connaissances. Par ailleurs il rappelle que le territoire a de la ressource mais ne peut

l'exploiter en raison d'importantes problématiques de pollutions. Il faudrait alors, selon lui, surtout axer les efforts et moyens sur la réouverture de la prise d'eau de l'Horn.

F. MOAL, Directeur du Syndicat Mixte de l'Horn (SMH), explique que cela est fait et précise que la demande du SMH de réouverture du forage FE2 n'a pas reçu de réponse.

J.M RELLINI, de l'OFB, déplore que les demandes de prélèvements soient si élevées (« et toujours plus élevées ! ») alors que les pluies estivales, les sols et la végétation portent encore les stigmates de la sécheresse de l'année dernière. Le milieu n'a pas le temps de récupérer d'une sécheresse à l'autre « et nous savons que ces phénomènes vont s'amplifier et aboutiront à des sécheresses qui dureront plusieurs années ».

3. Point sur EAU fête

Selon B. JAOUEN (CRC) il serait intéressant d'organiser plutôt cet événement fin juin, ce qui permettrait également de toucher les scolaires.

Selon R. LE COAT, représentant du syndicat de la truite d'élevage de Bretagne (STEB), il faut en effet toucher les enfants et les jeunes.

→ J. HILIOU répond qu'il y a des actions sur lesquelles le SAGE se positionne de plus en plus : participation à la journée d'animation du Syndicat Mixte de l'Horn, Présentation du SAGE à des étudiants de Paris Sorbonne et de Suscinio....

N. SEGALIN, Maire de Carantec, propose de toucher également les parents via les Associations de Parents d'Elèves.

L'ensemble des membres de la CLE vote pour un renouvellement de l'événement en 2024, sur une thématique différente

4. Point sur le ramassage des algues vertes / été 2023

P. SALAUN, technicien agricole à Morlaix Communauté et J. HILIOU, animateur du SAGE, présentent ensuite le bilan du ramassage des algues vertes sur les anses de Locquirec (Douron), délégué à Lannion Trégor Communauté, et du Dossen. Il est dit que même si cette année a été critique, la tendance est à la baisse sur l'anse de Locquirec. Selon les communes concernées, les ramassages ont été quasi inexistantes sur le site du Dossen. Les propos font réagir les membres de la CLE :

→ Selon P. BRAS (APPMA) les plages du Pouldu et du Billou, à Santec, étaient « infestées » d'algues vertes tout l'été.

→ B. JAOUEN (CRC) explique qu'en mer, en baie de Morlaix, « c'était une catastrophe », et particulièrement cette année. De juin à septembre, les conchyliculteurs ont lutté pour éviter que les algues n'étouffent leurs productions.

P. SALAÜN (Morlaix Co) et J. HILIOU (SAGE) expliquent que le bilan proposé est un bilan du ramassage et qu'il n'y a pas forcément de corrélation entre ramassage et observation des échouages. Non seulement le ramassage se fait sur les baies dites « algues vertes » et ensuite, pour des raisons techniques, il est très difficile de ramasser en mer, ou sur vasières.

P. SALAÛN souligne également qu'il y a des algues vertes filamenteuses, qu'on appelle 'entéromorphes' qui ne posent pas de problème sanitaire mais qui sont souvent confondues avec les algues vertes qui produisent du H₂S. Il tient enfin à confirmer que selon le suivi réalisé sur le Douron/Lieu de Grève, la tendance des échouages est à la baisse, tout comme le flux d'azote (voir présentation).

P. PROD'HOMME (Agence de l'Eau Loire Bretagne / AELB) précise qu'en termes d'observation, les bulletins du CEVA retracent les photos aériennes qui sont prises et permettent un suivi intéressant.

B. JAOUEN (CRC) souhaiterait que le problème soit pris et traité en amont. → G. PENNEC répond que beaucoup d'actions sont menées en ce sens sans que le public ne le sache vraiment. L'équipe du SAGE propose d'ailleurs qu'un temps fort soit organisé sur cette thématique, qui permettrait de décroiser et d'expliquer les actions menées.

5. Accord de résilience

Le contrat de résilience est la déclinaison locale du plan eau, annoncé en mars 2023 par le Gouvernement, chapeauté par l'Agence de l'Eau.

J. HILIOU explique que **42 projets** ont été proposés pour un montant total de **12 709 235 €** (subvention prévisionnelle : 6 195 201 €).

P. ROD'HOMME (AELB) précise le contexte : le renouvellement du patrimoine (équipement) est, normalement, payé par la facture d'eau. Mais les taux de fuite sont tels qu'il y a urgence à agir et le Gouvernement a donc demandé aux Agences de s'investir sur ce sujet.

G. PENNEC explique que les réseaux ont une durée de vie limitée et que lorsqu'ils sont enterrés, on les oublie bien souvent, ce qu'il s'est passé depuis des années. R. BODIGUEL, VP à la CCPL, confirme que les maires n'ont pas osé affronter cette réalité pendant longtemps et que certains sont allés sur la gratuité de l'eau mais « quand il faut renouveler les réseaux, ça revient par effet boomerang ! ».

LE taux de renouvellement conseillé est de 2% Or, actuellement, on parvient difficilement à 0,6% et cela se fait en augmentant considérablement la facture d'eau ! Dans ce contexte, un taux moyen de 1,2% constituerait une feuille de route correcte.

P. GUEN, VP à HLC, ajoute que nous sommes sur un territoire rural, avec des longueurs de canalisation très grandes, ce qui est coûteux.

P. ROD'HOMME explique la hausse des coûts également par le fait que nous avons changé de modèle d'exploitation : Avant, on avait des captages à proximité mais les pollutions ont induit de faire appel aux interconnexions, ce qui représente des équipements coûteux.

Le renouvellement des réseaux a été mis de côté par l'Agence pour le moment mais un avenant est possible lorsque le transfert de compétence progresse et correspond à une volonté des EPCI de transférer les compétences.

Or, ce transfert de compétences est bien engagé sur le territoire du SAGE:

- en cours côté Communauté de communes du Pays de Landivisiau
- côté Haut Léon Communauté, le président, Monsieur J. EDERN, a rendez-vous avec l'Agence très prochainement à ce sujet.

L'Agence de l'eau a suggéré de financer à 50% un poste au SAGE pour 2 ans.

L'ensemble des membres de la CLE approuve le principe d'avoir un poste dédié sur ces questions au sein de la cellule SAGE

L. DACQUAY, représentante de la Région Bretagne, souligne que cet accord de résilience fait écho à un accord que la Région Bretagne a proposé en ABE (Assemblée Bretonne de l'Eau). Un cofinancement pourrait être envisagé sur certaines actions. Sur les milieux aquatiques, il y a également d'autres fonds comme le Fond Vert.

6. Pollution du Pontplaincoat survenue cet été

Il s'agit d'une pollution à la soude survenue sur le cours d'eau du Pontplaincoat le 26 juillet 2023.

S. LE GOFF, technicien rivière à Morlaix Communauté rappelle que le cours d'eau passe par Lanmeur, Saint Jean du Doigt et Plougasnou et qu'il s'agit déjà d'un des cours d'eau les plus dégradés du territoire de Morlaix Communauté sur lequel un important programme de reconquête est mené par Morlaix Co pour **1,7 millions €** d'investissement au total depuis le début des actions (financement AELB et Département).

Contexte et impacts de l'accident :

- Un fenwick de Primel Gastronomie a percuté un conteneur de soude concentrée de 1m3, qui a explosé. Tout a été déversé directement dans le fossé.
- C'est particulièrement le PH qui a été impactant : les taux sont montés jusqu'à presque 10 dans le rejet de Primel Gastronomie, ayant pour conséquence une forte mortalité des poissons.
- On trouve également de grosses teneurs en chlorure.
- L'impact est visible sur 1,5 km sur le Pontplaincoat et 800 mètres pour son affluent. La biodiversité y a été anéantie. Mais la soude a été neutralisée naturellement après 2,3 km d'évolution dans le milieu naturel (ou en tous cas sous le seuil légal pour les populations piscicoles).

P. BRAS, Président de l'APPMA Morlaix, parle d'une « catastrophe » et précise que le plus déplorable, selon lui, est que Primel n'ait rien signalé : « Si personne n'avait alerté, on n'aurait rien su ! »

M.C LE COCQ (ERB), se demande si le Préfet ne peut pas agir. Elle explique que sur le dossier Ruvernison, elle a appris qu'en cas d'accident, le Préfet peut diligenter une inspection. Cela devrait même être pris en charge par l'industriel. Pour avoir travaillé dans ce secteur, elle pense que les industriels doivent se saisir de ces questions.

G. PENNEC rappelle que la CLE travaille avec Primel Gastronomie dans le cadre du programme ECOD'O il s'agit du plus gros consommateur d'eau de Morlaix Communauté. L'ingénieur environnement de la société est une personne très engagée sur les questions environnementales, qui mène, par ailleurs, un important programme de réutilisation de l'eau à la fois en processus interne et externe à des fins d'irrigation agricole (arrêté préfectoral d'irrigation).

La CLE propose d'écrire un courrier aux ICPE pour leur demander de prévoir un bassin de rétention et de vérifier les écoulements.

S. LE GOFF rappelle combien il est important d'avoir des sentinelles comme les pêcheurs. Sinon, on peut ne jamais avoir l'information.

P. PROD'HOMME (AELB) précise que le taux de salinité constaté dans les analyses n'est pas dû à la soude. L'activité anthropique globale est à incriminer et il y a aussi une vigilance et un travail à mener pour sauvegarder. J.M RELLINI ajoute que, de toutes façons, pour l'ensemble des secteurs avals des STEP et des industries les normes de rejets sont incompatibles avec le bon état des milieux. Les normes de rejet ICPE ne tiennent pas compte de l'impact sur le milieu (c'est une norme fixe, peu importe qu'on soit sur la Loire ou le Pontplaincoat alors que l'impact sur le milieu n'est pas le même). L'OFB évalue l'impact sur le milieu et est désormais consulté par la DREAL sur les dossiers ICPE. Donc malgré les difficultés, les choses évoluent positivement.

Plusieurs plaintes ont été déposées : APPMA de Morlaix, Force 5 et la Fédération du Finistère, Bretagne Vivante a le projet de le faire.

R. LE COAT (STEB) souhaiterait que ces acteurs portent plainte également lorsqu'il y a des postes de relèvement qui débordent.

G. PENNEC explique que malheureusement, cela arrive régulièrement et il souligne que la suppression des rejets de postes de refoulement en milieu naturel constitue un axe de travail prioritaire pour les exploitants de réseaux.

7. Points divers

- La CLE a été officiellement saisie le 06.09 pour donner son avis sur 2 demandes d'autorisation environnementale de carrières pour le 22.10 dernier délai (→Bureau élargi de CLE se réunira pour cela le 17.10 à 14h puis à 16h, une visite des carrières sera proposée)

- J. GROLLIER, médiatrice au SAGE, restituera sa mission le 6 octobre, à la CCI, de 10h à 11h30. Tout le monde est convié.

- M. LAUNAY, chargée de mission pour le SAGE a envoyé un questionnaire pour savoir quelles sont les communes qui souhaitent commander des macarons « Ici commence la mer » (pris en charge par le SAGE).

Vous êtes plutôt alu ou bronze ?



Ecrivez à myriam.launay@paysdemorlaix.com pour préciser le modèle souhaité !

Fin de séance à 11h30